



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 17 novembre 2022 à 19heures 30 minutes
Salle communale D'Schira

Présents :

Mme DEHLINGER Adeline, M. GUTH Jean-Jacques, M. HAAGEN Benoit, Mme KOHLER Astrid, Mme KLEIN Laetitia, M. LAMBOLEZ Stéphane, Mme MANAKOFAIVA Virginie, Mme PABST Patricia, M. SCHUFFENECKER Bernard, Mme SCHWARZ Stéphanie, M. ZUMSTEIN Christophe.

Procuration(s) :

M. LAMBOLEZ Stéphane donne procuration à M. SCHUFFENECKER Bernard.

Absent(s) Excusé(s) :

M. LAMBOLEZ Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme Claudine NAEGEL

Président de séance : M. HAAGEN Benoit

Avec 11 élus présents, le quorum minimum de 6 est atteint.

Ordre du jour

1. Désignation du ou de la secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 18/09/2022
3. Programme de coupes et programme de travaux de la forêt communale de Rammersmatt
4. Répartition des subventions au titre de l'année 2022
5. Divers

Mme Patricia SCHILLINGER interviendra en fin de séance pour faire un point de situation sur le Territoire et sur notre Commune.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

1. Désignation de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Claudine NAEGEL, en tant que secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 18/09/2022

En l'absence de remarque complémentaire, le Conseil Municipal décide d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 18/09/2022.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3. Programme de coupes et programme de travaux de la forêt communale de Rammersmatt

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Jacques GUTH qui présente le programme des travaux d'exploitation et prévisions des coupes de bois en forêt communale de Rammersmatt (exercice 2022), proposé par l'Office National des Forêts.

Au regard de cet état, la plupart de ces travaux peuvent être réalisés par le service communal, afin de diminuer son coût financier.

Concernant la proposition de travaux de coupes de bois en vente sur pied, la recette prévisionnelle devrait atteindre 1.500 € de recette nette.

Ainsi, le Conseil municipal décide d'approuver le programme de coupes en vente sur pied.

Le Conseil municipal s'oppose à la proposition de travaux de maintenance parcellaire.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

4. Répartition des subventions au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers de la répartition de la subvention globale de 2.200 € adoptée en séance de vote du budget primitif 2022 en date du 27/03/2022.

Pour rappel, un montant global avait été voté, car il a été convenu que les subventions seront octroyées à l'appui de la présentation d'un ou plusieurs projets et des finances de l'association.

Ainsi, la répartition des subventions communales s'effectuera de la manière suivante :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Leimbach 80,00 €
- Amis de la Nature (Union Touristique)..... 200,00 €
Subvention complémentaire exceptionnelle 200,00 €
- Association des donneurs de sang L/Rammersmatt 50,00 €
- Société Protectrice des Animaux..... 50,00 €
- Association Coup de Pattes..... 50,00 €
- Centre de recherches sur l'histoire des familles 50,00 €
- Chorale Sainte Cécile Rammersmatt..... 200,00 €
- Club Vosgien de Thann 50,00 €
- Comité de Jumelage St Albain/Rammersmatt 200,00 €
- Delta-Revie..... 40,00 €
- Ecole des Chiens d'aveugles..... 50,00 €
- Ligue Nationale contre le Cancer (68) 50,00 €
- Office Municipal Sports Loisirs et Culture 200,00 €
Subvention complémentaire fleurissement 400,00 €
- ACLS 50,00 €

Soit un total de 1920,00 €

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Mme Patricia SCHILLINGER se présente. Elle détaille ses attributions et les différents travaux qu'elle mène. S'en suivent des moments d'échanges et de partages, de questions et de réponses autour du Territoire et de la Commune.

A la fin des débats et des échanges, monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 00.

Fait à RAMMERSMATT, le Maire

